

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023-8

OBJET : Commune – Demande de subvention auprès du Département – Restauration des registres d’Etat-Civil

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 :

- De lancer un programme de restauration des registres d’Etat-Civil
- De demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 03/07/2023

Le Maire,
Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY
Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 10/08/2023

Certifié exécutoire

Publié le

10/08/2023



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY